



**Table ronde 3: Cohérence politique et institutionnelle et partenariats
(Coordinateur: Dr. R.K Jenny)**

***Session 3.1: Cohérence politique et institutionnelle – Données et résultats de
recherche les plus récents.***

Document de base ¹

(Version originale : Anglais)

Co-présidents de la session: Gouvernements du Maroc et de la Suisse
Membres du Groupe de préparation de la session : Gouvernements de l’Australie, de la Finlande,
de la France, de la Jamaïque, de Maurice, du Royaume-Uni, la Lituanie.

Le BIT, l’IMCPD et l’OIM ont aussi contribué à ce document de base.

Coordinateur de la table ronde : Dr R.K. Jenny

¹ Le document de base de la session 3.1 a été préparé par Prof. Susan Martin, Georgetown University, Washington, en consultation avec le coordinateur de la session de table ronde 3.1 du FMMD Athènes Dr. R.K. Jenny et les deux pays coprésidant, le Maroc et la Suisse. Il utilise également les remarques et l’apport des gouvernements-membres de la TR 3.1 et d’autres gouvernements, ainsi que l’apport des organisations internationales et des experts non-gouvernementaux. L’objectif du document est de renseigner et de faciliter les discussions de la session de table ronde 3.1 lors de la réunion du FMMD d’Athènes en novembre 2009. Il ne traite pas du thème de TR 3.1 de façon exhaustive et il ne reflète pas forcément les opinions des organisateurs du FMMD qui sont impliqués dans le processus du FMMD. Pour toute reproduction, en partie ou en totalité, de ce document il faut citer la source.

Résumé

La session de table ronde 3.1 du FMMD d’Athènes offrira aux gouvernements l’opportunité de :

- discuter le rôle de soutien des données et des résultats de recherche aux politiques cohérentes et efficaces de migration et de développement, y compris ceux relatifs aux Tables rondes (TB) 1 et 2 du FMMD d’Athènes,
- dresser un rapport et discuter les progrès concrets accomplis par les gouvernements afin de renforcer la cohérence politique et institutionnelle sur la migration et le développement, les obstacles à surmonter pour réaliser cette cohérence et les mécanismes d’évaluation,
- dans le contexte des arrangements institutionnels intergouvernementaux, examiner le rôle et l’utilité des points focaux du FMMD nationaux, et
- traiter certains développements dans le contexte de la cohérence des politiques et des activités relatives.

Le document de base sert de soutien à la préparation et discussion de ces questions lors de la TR 3.1 portant sur la Cohérence politique et institutionnelle – Données et résultats de recherche les plus récents. Le document contient la contribution des gouvernements, des experts non-gouvernementaux et des agences internationales sur les progrès récents accomplis dans les domaines ci-dessus, tout en fournissant de nouvelles informations et des remarques conceptuelles sur des questions de cohérence politique et les priorités et les résultats de recherche, y compris celles relatives au thème général du FMMD d’Athènes « *Intégrer des politiques migratoires dans des stratégies de développement au bénéfice de tous* ». Le document a également tiré profit des discussions avec des experts gouvernementaux et non-gouvernementaux lors d’une réunion à Vienne les 15 et 16 juin 2009, sous l’égide du gouvernement finlandais, présidée par les pays coprésidant la TR 3.1. Le document met également l’accent sur les politiques et pratiques élaborées récemment par des gouvernements et par d’autres acteurs à ces domaines, se servant, entre autres, des réponses reçues lors de l’ « Enquête informelle sur la cohérence politique et institutionnelle » (enquête informelle 3.1) menée auprès de plusieurs gouvernements participant à la TB 3.1 (voir Annexe 1).

1. HISTORIQUE ET CONTEXTE

1.1. Exposé

Les données et les résultats de recherche sont essentiels pour que les gouvernements développent et mettent en œuvre des politiques, programmes et pratiques fondés sur l’évidence, efficaces et cohérents, portant sur les domaines de la migration et du développement. La prise de décision informée par les gouvernements devrait se baser sur des données fiables tandis que l’interconnexion entre données, recherche et élaboration de politiques cohérentes doit être mieux appréhendée. Cela est également pertinent dans les cas des sessions de TR 1.1 et 1.3 traitant « l’intégration de la migration dans les stratégies du développement » et « les causes profondes de la migration à travers le développement, en particulier, à la lumière de l’actuelle crise économique globale ».

Le FMMD 2008 de Manille a spécifiquement mis l’accent sur la nécessité d’améliorer les données et la recherche sur la migration et le développement pour renforcer la cohérence politique et institutionnelle, s’appuyant, *entre autres*, sur le FMMD de Bruxelles et les recommandations issues de la réunion d’experts tenue à Helsinki en octobre 2008 en matière de données et de recherche. La Réunion de Manille a souligné la nécessité d’obtenir plus de données brutes sur la portée et la nature des migrations ainsi que de mieux analyser les politiques, les causes et les effets de la migration et ses liens aux développements. Parmi les priorités spécifiques y mentionnées étaient les suivantes: définir plus clairement la terminologie et les concepts autour de la migration; améliorer la comparabilité des données obtenues de divers pays et rendre

les données et les résultats de recherche, existants et nouveaux, plus accessibles aux gouvernements pour que ces derniers élaborent des politiques efficaces et cohérentes. Une attention particulière a été accordée à l'incorporation des questions appropriées sur la migration dans le cycle des recensements nationaux de 2010.

S'agissant de la cohérence politique, programmatique et institutionnelle, la Réunion de Manille a souligné la nécessité de passer de la rhétorique à l'implémentation des initiatives pour renforcer cette cohérence au sein des gouvernements, entre acteurs gouvernementaux et non-étatiques et entre les nombreux *forums* différents traitant la migration et le développement. La Réunion a traité la coordination intragouvernementale et le rôle des points focaux nationaux, tout en mettant en valeur le renforcement des capacités relatives et le partage d'informations. La nécessité de mener une meilleure évaluation en temps utile de l'impact des politiques, des programmes et des arrangements institutionnels a également été soulignée.

À Manille, les gouvernements ont en outre reconnu *les obstacles techniques, politiques et financiers à surmonter pour renforcer la cohérence politique et institutionnelle*, et le fait que les données et la recherche sont rarement invoquées puisque les gouvernements ne considèrent pas comme prioritaire la collecte des données ou la coopération sur l'échange des données portant sur des questions liées à la migration et au développement.² Les ressources consacrées à ce domaine sont en général insuffisantes pour garantir la cohérence. Des structures institutionnelles pour assurer une approche « pangouvernementale » de la migration et du développement restent embryonnaires ou non-existantes. Il existe des doutes si la migration est une question adéquate à examiner dans le contexte du développement; le consensus est moindre sur l'incorporation ou non de la question du développement des pays d'origine dans la formulation de la politique de migration dans les pays de destination. Des exemples d'incohérence entre les buts et objectifs pour la migration et le développement sont faciles à identifier; les meilleures pratiques dans l'élaboration des politiques cohérentes sont moins nombreuses.

Or, les deux FMMD de Bruxelles et de Manille ont mis l'accent sur le fait que les gouvernements reconnaissent la nécessité d'approches plus cohérentes en accordant une haute priorité à ces questions dans les réunions FMMD qui suivent.

Ce document discute du progrès accompli dans la réalisation des objectifs définis lors des Réunions du FMMD précédentes, ainsi que des restrictions et des obstacles envisagés par les gouvernements. Après une brève présentation des définitions, des postulats et objectifs, le document discute des politiques et pratiques adoptées par les pays d'origine et de destination des migrants. La section 2.1 se concentre en particulier sur l'intégration de la migration dans le processus de planification en cours pour promouvoir le développement durable et la croissance économique, et illustre de brèves remarques sur la façon dont le développement peut influencer sur les modèles migratoires et sur les défis d'intégrer les objectifs de développement dans le dialogue sur la migration. La section 2.2 présente le progrès et les restrictions à la

² Le groupe d'experts informel à Vienne a identifié plusieurs obstacles à l'élaboration des politiques cohérentes par les gouvernements: le manque de données et de mécanismes relatifs nécessaires à l'élaboration des politiques; le manque de coordination au sein des gouvernements entre acteurs de migration et de développement; le manque de volonté politique d'aborder de nombreuses questions controversées soulevées par la migration et le développement, vu l'antipathie constatée dans les sondages d'opinion publiques à l'égard de la migration et d'autres préoccupations manifestées par le public; des conflits, souvent légitimes, entre les politiques basées sur les intérêts nationaux des pays de destination et les intérêts de développement des pays d'origine, en particulier ceux liés à la fuite de cerveaux résultant de la migration des professionnels compétents; finalement, le manque de groupes de lobbying efficace pour le soutien des politiques novatrices sur la migration et le développement. Une conférence parlementaire de haut niveau sur la cohérence des politiques sur le développement et la migration, organisée en commun par le Parlement européen, la Commission européenne et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en novembre dernier a également conclu qu'il existe des tensions inhérentes entre les contextes de migration et de politiques (par exemple, la tension entre la perspective d'ouvrir aux migrants un chemin vers la citoyenneté dans les pays d'accueil et la promotion de la migration circulaire – ce qui limite les possibilités d'inclusion. Une autre tension constatée est celle entre la perspective de la réduction de la pauvreté dans les pays les plus pauvres - d'où, en général, peu de gens migrent aux pays OCDE - et la réduction de la pauvreté dans les régions d'origine des migrants, qui sont généralement les pays à revenus moyens).

collecte et à l'analyse des données utilisées pour renseigner les politiques et les pratiques. Les données et la recherche disponibles sont évaluées pour déterminer leur utilité dans le progrès de la cohérence politique et institutionnelle. La section 3 présente les suggestions et propositions faites aux décideurs politiques, tandis que la section 4 contient les questions et résultats probables à discuter davantage lors de la Réunion d'Athènes.

1.2. Définitions

Ce document reprend la même définition de la cohérence politique et institutionnelle utilisée dans des documents de travail du FMMD précédents. Le document de fond de l'enquête FMMD suédoise de l'année 2007/2008 décrit la cohérence des politiques comme « la promotion systématique afin de renforcer mutuellement les actions des politiques entre les départements et agences gouvernementaux, ainsi que la promotion des synergies entre les politiques de migration et de développement ». La cohérence institutionnelle comprend « l'établissement des responsabilités d'organisation claires et les points focaux pour la promulgation et implémentation des politiques et programmes de migration et de développement, se manifestant en tant qu'approche pangouvernementale à l'égard de ces questions complexes ».

En traitant la migration, le document se concentre en premier lieu sur les mutations au-delà des frontières nationales, tout en admettant que les mutations internes peuvent être étroitement liées aux mutations internationales, en particulier, lorsque celles-ci sont générées par les mêmes facteurs ou quand les mutations internes amènent aux mutations internationales. Pour définir le développement on se sert du concept formulé lors du Sommet Mondial de 2005 sur les « trois composantes du développement durable — développement économique, développement social et protection de l'environnement — en tant que piliers interdépendants de renforcement mutuel. L'élimination de la pauvreté, le changement des modes de production et de consommation non-durables et la protection et gestion du stock de ressources naturelles nécessaires au développement économique et social sont les objectifs généraux, portant sur le développement durable et les spécifications essentielles pour sa réalisation ». Dans ce sens, le développement incorpore les *Objectifs du millénaire pour le développement* et va aussi au-delà de ceux-ci. Le document se sert de l'hypothèse d'une relation réciproque entre la migration et le développement: le développement influe sur les modèles migratoires et la migration, à son tour, influe sur le développement

Le programme d'action d'Accra (AAA) sur l'efficacité de l'aide a mis l'accent sur l'importance de la transparence et la responsabilité. Réaliser des politiques et programmes efficaces et cohérents exige des données fiables sur la migration et sa connexion au développement ainsi que les outils de recherche nécessaires à l'analyse des tendances et des effets. Les données peuvent provenir des recensements nationaux, des enquêtes spécialisées sur les ménages et les forces de travail, des données administratives et des outils qualitatifs qui comprennent des interviews approfondies, des groupes thématiques et des observations. Chacun de ces outils remplit un rôle important puisqu'il peut fournir une meilleure compréhension des tendances migratoires (stock, flux migratoires, retour dans le pays d'origine, etc.), des tendances dans les transferts de fonds et d'autres formes de contribution de la part des migrants et des diasporas, des caractéristiques des migrants, des effets des migrants sur le développement dans les pays d'origine et de destination, des effets des politiques migratoires sur les flux migratoires, le stock et les expériences/l'impact des migrants; des effets de la migration sur les résultats de développement, et de l'impact des processus de développement sur les tendances migratoires. Les données quantitatives contribuent aux analyses des tendances et de l'impact, tandis que les données qualitatives facilitent la définition des facteurs qui expliquent ces tendances (en allant au-delà des facteurs de l'économie, de la politique et de la sécurité pour y incorporer des questions anthropologiques et identifier d'autres motivations culturelles et sociales). Toutes les deux catégories sont nécessaires pour assurer que les politiques tiennent compte des réalités actuelles, tout en anticipant les futurs facteurs qui influenceront sur la migration et le développement. Comme indiqué lors du FMMD de Manille, la collecte et l'analyse des données qui *assisteront les gouvernements à « se rendre compte des politiques qui marchent ou ne marchent pas pour la promotion du développement, et des moyens par lesquels les informations et*

données liées aux politiques peuvent soutenir la réalisation de cet objectif » revêtent une importance particulière.

1.3. Postulats

Ce document est basé sur deux postulats principaux:

- a) Les décideurs politiques s'occupant du développement et de la migration ont besoin des données actualisées, pertinentes et facilement accessibles, qui peuvent soutenir leurs politiques et pratiques.
- b) À ces fins, le lien entre les experts sur la migration et le développement et les gouvernements est essentiel et doit être renforcé.

1.4 Objectifs

- a) Fournir une meilleure compréhension entre les gouvernements en ce qui concerne l'importance de la recherche et de l'évidence qui sont liées aux politiques et peuvent soutenir la bonne et cohérente élaboration des politiques dans les domaines du développement et de la migration.
- b) Communiquer et discuter des résultats sélectionnés du FMMD de Manille dans le contexte de la cohérence politique et institutionnelle et des données et de la recherche.
- c) Tenir compte du rôle actuel et de la responsabilité des points focaux du FMMD nationaux en tant que partie intégrante de la coordination nationale dans les domaines de la migration et du développement, et discuter d'autres arrangements gouvernementaux de ladite coordination.
- d) Fournir un apport spécifique aux autres tables rondes de la Réunion d'Athènes.

2. POLITIQUES ET PRATIQUES

Cette section discute des points suivants :

- Les développements récents, y compris les progrès et les obstacles rencontrés, concernant le travail accompli vers la cohérence des politiques et des programmes, comme les progrès continus pour l'intégration des questions sur la migration dans les stratégies pour la réduction de la pauvreté, des plans de développement national et des politiques et programmes de développement des donateurs, ainsi que d'autres initiatives récentes.
- Les pratiques récentes concernant la cohérence institutionnelle au sein du gouvernement (approche « pangouvernementale »), y compris la création des mécanismes de coordination et le rôle des points focaux du FMMD nationaux en tant que partie intégrante de consultation et de coordination intragouvernementales.
- Les progrès accomplis en ce qui concerne l'amélioration des données et des analyses sur la portée, la nature, les causes et les effets de la migration, y compris les progrès sur l'intégration des questions sur la migration dans le cycle des recensements nationaux de 2010. Les priorités et résultats de recherche les plus récents qui sont relatifs aux causes et aux effets de la migration, et l'utilité des profils migratoires (cf. page 10 suivante) comme un outil pour l'élaboration des politiques.

L'enquête informelle 3.1 a démontré que la plupart des gouvernements interrogés ont récemment fait un effort d'élaborer de nouvelles politiques ou de raffiner celles qui existent déjà, comme indique la Table 1. La plupart d'entre eux ont répondu que les discussions au sein du FMMD avaient contribué à ces actions, comme suit :

	OUI	NON	sans objet ou pas de réponse
NOUVELLES POLITIQUES POLITIQUES RAFFINÉES	10	9	1
LE FMMD Y A CONTRIBUTUÉ	15	4	1
	12	6	2

2.1 Développements dans la cohérence des politiques et des programmes

De nombreux documents présentant des stratégies clés servent de base pour l'intégration de la migration dans la politique et la pratique du développement, y compris 1) les Documents stratégiques sur la réduction de la pauvreté (Poverty Reduction Strategy Papers, PRSP), 2) les Programmes d'action nationaux sur l'adaptation (National Adaptation Programmes of Action, NAPA) et d'autres documents de planification sur le changement climatique, 3) les politiques et les programmes des donateurs, et 4) les bilans de progrès semestriels pour la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement.³ Cette section se concentre en premier lieu sur les progrès accomplis portant sur l'intégration de la migration dans les stratégies visant la réduction de la pauvreté et les programmes d'action nationaux sur l'adaptation, adoptés par les pays en voie de développement afin de répondre aux futurs défis sur le développement. Les réponses des gouvernements à l'enquête informelle 3.1 ont également été prises en compte.

2.1.1 Les Documents stratégiques sur la réduction de la pauvreté (PRSP) – Intégrer la migration dans les stratégies, les politiques et les programmes de développement

Lors de la préparation du document de base du FMMD de Manille en été 2008, 15 pays ont soumis de nouveaux Documents stratégiques sur la réduction de la pauvreté (6) ou présenté un bilan de leurs stratégies existantes (9). L'Annexe II.1 offre des commentaires détaillés sur les pays ayant soumis de nouveaux PRSP et examine quatre pays présentant des fuites de la main-d'œuvre (l'Albanie, l'Arménie, le Laos et le Tadjikistan), ainsi que deux pays ayant connu le retour et la réintégration des réfugiés et des personnes déplacées après la fin des conflits (le Libéria et la Côte d'Ivoire) comme exemples de la façon dont les PRSP traitent de la migration.⁴ Les stratégies se concentrent sur cinq sujets principaux : reconnaître l'importance de la migration pour le développement; assurer les voies légales pour la migration; protéger les droits des migrants dans leurs pays d'origine et à l'étranger; s'attirer le concours des migrants et des diasporas dans la planification et la programmation du développement, et mobiliser les ressources humaines sous la forme des migrants de retour. Les pays qui présentent plutôt des fuites de la main-d'œuvre se sont particulièrement concentrés sur la régularisation des fuites de la main-d'œuvre visant à dissuader les migrations irrégulières et faciliter les mouvements légaux; attirer des fonds d'investissements des diasporas et des migrants de retour, et établir des capacités institutionnelles pour traiter les questions sur la migration. Les pays qui présentent des populations de réfugiés et de personnes déplacées importantes, mettent également l'accent sur leurs diasporas, en particulier, faire rentrer des migrants compétents pour travailler pour le gouvernement ou investir dans les entreprises; cependant, ces pays sont aussi concernés par la réintégration des migrants rentrés dans leurs communautés d'origine et veulent également satisfaire les besoins sociaux et ainsi que d'autres besoins de ceux encore déplacés, en particulier, dans les grandes zones urbaines.

L'enquête informelle 3.1 a également défini de nombreux efforts de planification actuellement en cours pour l'intégration de la migration de façon plus ample dans les plans de développement national. Par

³ Pour plus de renseignements sur ces documents voir l'Annexe II.

⁴ Le PRSP de Laos n'a pas été inclus dans cette analyse, étant donné que son point principal en matière de migration porte sur les mouvements internes. Il y a une référence à des transferts de fonds mais ce point n'est pas suffisamment analysé pour que ce document soit inclus dans la présente analyse.

exemple, la migration et le développement feront partie intégrante du Plan national pour la population de la Jamaïque pour l'an 2030, ainsi que du plus large Plan national de développement pour l'an 2030. De même, le Ghana veut adopter une approche cohérente sur la migration et le développement dans son Cadre de développement national à long terme. Maurice a intégré la migration circulaire dans sa stratégie de développement national. La Colombie a élaboré une Politique de migration compréhensive qui tient compte des services pour les Colombiens de l'étranger, le Plan positif pour les migrants de retour (pour bénéficier des qualifications que les Colombiens acquièrent pendant leur séjour à l'étranger), la collecte des données et d'autres activités.

2.1.2 Les Programmes d'action nationaux sur l'adaptation (NAPA)

Les Programmes d'action nationaux sur l'adaptation traitent également des questions sur la migration qui constituent les cadres principaux adoptés par les pays les moins développés pour la gestion des migrations induites par des facteurs environnementaux. En octobre 2008, 38 pays avaient déjà soumis leurs plans⁵. Les pays ont à plusieurs reprises fait référence au fait que la perte des habitats et des moyens de subsistance pourrait précipiter des migrations à grande échelle concernant, en particulier, les zones côtières censées être affectées par la montée du niveau de la mer et sur les zones susceptibles de sécheresse croissante, des inondations ou d'autres dangers environnementaux qui toucheront l'agriculture. Dans plusieurs NAPA le changement climatique est associé à l'intensification des catastrophes naturelles qui sont responsables pour le déplacement d'un très grand nombre de personnes, souvent dans des conditions d'urgence. La plupart des NAPA voient dans les stratégies d'adaptation qu'ils décrivent les moyens pour réduire la migration et permettre aux gens de rester dans leur lieu d'installation d'origine. Dans certains cas, le NAPA définit la migration comme une stratégie d'adaptation en elle-même. Ce point de vue apparaît dans deux contextes. Dans un premier contexte, il y a des pays qui voient dans la migration une façon pour réduire les migrations dans des lieux qui présentent des écosystèmes fragiles. En outre, les pays reconnaissent que la réinstallation de certaines populations serait inévitable, étant donné l'évolution prévisible mais que cette réinstallation doit, avant tout, être planifiée. La plupart des NAPA examinés pour la préparation de ce document ne prévoient pas de processus de consultation auprès des populations censées être forcées de se déplacer. Une exception à cette règle est le NAPA préparé par les îles Salomon. Le Projet sur les établissements humains prévoit que les communautés elles-mêmes s'impliqueront à fond dans les processus d'évaluation de l'adaptation. Il convient de noter qu'un bilan des stratégies sur le changement climatique adopté par les trois pays à revenus moyens ayant la plupart des émigrants —le Mexique, l'Inde et la Chine—ont pu identifier peu de références portant sur la migration, comme conséquence ou mécanisme d'adaptation pour faire face aux dangers environnementaux. Ces résultats sont surprenants étant donné l'importante littérature scientifique traitant les migrations induites par des facteurs environnementaux.

2.1.3 Les bilans semestriels portant sur les Objectifs du millénaire pour le développement

La migration n'a pas été spécialement prise en compte dans le bilan semestriel portant sur la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement, malgré le fait que les mouvements internationaux influent sur les résultats des OMD. D'après Robert Lucas : « Il se peut que les liens les plus évidents entre la migration et les OMD soient ceux établis avec les objectifs pour l'élimination de la pauvreté et les partenariats visant au développement, malgré le fait que les questions sur l'éducation et le genre, et le lien entre migration et transferts de fonds se chevauchent substantiellement, en même temps que certains aspects des questions de santé et de l'environnement sont également touchés par le processus migratoire ».⁶

⁵Voir Annexe II.2 du document pour plus de détails sur les NAPA

⁶Robert E.B. Lucas, Integrating Migration Issues into Development Planning, International Migration Papers page 93, International Labor Organization, disponible sur <http://www.ilo.org/public/english/protection/migrant/download/imp/imp93.pdf>

Les rapports des NU pour les années 2008 et 2009 sur les progrès accomplis pour la réalisation des OMD⁷ ont fait référence aux migrations internes en tant qu'élément qui puisse contribuer à expliquer les raisons de la pauvreté croissante dans les villes et traiter la question des réfugiés et des déplacements induits par des conflits par rapport à la pauvreté, l'éducation, la participation des femmes dans la politique et la santé, mais n'abordent pas d'autres domaines dans lesquels la migration pourrait affecter, de façon positive ou négative, la réalisation des objectifs (par exemple, la migration des professionnels de la santé, le soutien par les diasporas aux programmes portant sur des programmes d'éducation et de santé ou aux transferts de fonds). Un examen de rapports de pays récents sur les OMD révèle ce même problème, puisque peu de pays identifient des questions liées à la migration en tant qu'éléments qui puissent contribuer à la réalisation des objectifs.⁸ Lucas signale également que les pays sur lesquels il a concentré son étude (le Lesotho, la Moldavie, le Népal et le Pakistan) ont pris plus en compte de la migration dans les PRSP que dans les bilans semestriels sur les OMD, bien que tous les deux processus constituent des outils essentiels pour la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie.⁹

2.1.4 Politiques des donateurs

Dans la ligne du thème général de la Réunion d'Athènes ce document se concentre sur les moyens dont les gouvernements-donateurs se servent pour intégrer la migration dans les politiques et programmes qui sont plus directement liés à la réalisation de l'objectif du développement durable. Plusieurs donateurs ont adopté ou raffiné leurs politiques de migration et de développement. A titre d'exemple, on note qu'en juillet 2008 les Pays Bas ont publié un nouveau mémorandum politique qui avait pour objectif de mettre plus l'accent « sur le rôle de la migration dans le dialogue sur le développement et le rôle du développement dans le dialogue sur la migration ». En 2009 la Norvège a adopté deux livres blancs sur la coopération pour le développement et les affaires étrangères, qui reflètent une approche cohérente sur la migration et le développement. En 2009 encore, la Suède a défini un nouvel objectif pour la politique migratoire, à savoir, de reconnaître et favoriser les effets du développement sur la migration. Le Livre blanc du Royaume Uni intitulé « Comment faire la gouvernance bénéficier aux pauvres » s'est engagé à suivre les effets des politiques migratoires du Royaume Uni sur le développement. Dans leurs réponses à l'enquête informelle 3.1, plusieurs gouvernements (comme l'Australie, le Canada et l'Afrique du Sud) ont indiqué qu'ils ont pris en compte l'impact de la migration interne sur leur propre croissance économique. Sous la présidence française l'Union Européenne a adopté le Pacte européen sur l'immigration et l'asile qui prévoit l'engagement d'établir des partenariats avec les pays d'origine, afin de définir les synergies entre la migration et le développement.

En outre, les donateurs, sur le niveau tant individuel que collectif, ont mis en œuvre de nouveaux programmes, y compris des programmes pilotes afin de favoriser les effets positifs de la migration sur le plan du développement. Par exemple, l'Australie a adopté le “ Plan-pilote sur les travailleurs saisonniers pour la région du Pacifique” afin de vérifier si la mobilité de la main-d'œuvre peut aider les pays dans la région à réaliser les objectifs communs pour le développement économique en signant, en 2008 des mémorandums d'accord avec le Vanuatu, les îles Tonga et les Kiribati. La Norvège a lancé un projet pilote sur la coopération pour le développement entre les autorités de l'État et les diasporas. Le gouvernement suisse est en train de préparer un *programme global sur la migration* qui a pour objectif de soutenir des projets et des activités dans plusieurs domaines thématiques, y compris la protection, les droits et l'accès aux soins de santé primaires pour les migrants; des contributions au dialogue bilatéral sur

⁷Le rapport de 2008 est disponible sur <http://www.un.org/millenniumgoals/pdf/The%20Millennium%20Development%20Goals%20Report%202008.pdf>

Le rapport de 2009 est disponible sur <http://www.un.org/millenniumgoals/pdf/MDG%20Report%202009%20ENG.pdf>

⁸Dans son bilan pour l'an 2008 le Sri Lanka fait référence aux transferts de fonds en tant que source des devises étrangères pour honorer ses obligations en matière de service de la dette extérieure et décrit le déplacement des personnes induit par des conflits comme des populations à risque suscitant de nouveaux défis visant à la réduction de la pauvreté.

⁹Lucas, Integrating Migration Issues into Development Planning

la migration de la Suisse; la migration et les conflits dans un état fragile et les régions en conflit; les synergies dans le cadre des programmes généraux pour la sécurité alimentaire, le changement climatique et les initiatives portant sur la gestion des ressources en eau; la migration et le développement, et la contribution au dialogue multilatéral sur la migration. D'autres initiatives gouvernementales incorporent des programmes financés par de multiples donateurs pour renforcer les capacités des groupes de la société civile et des gouvernements locaux de mettre en œuvre des programmes sur la migration et le développement; faciliter les transferts des fonds et les investissements des diasporas et élargir la base de connaissances en matière de migration et de développement.¹⁰

Les implications sur le plan de développement de l'immigration dans les pays de destination sont également prises en compte pour la formulation des politiques. Par exemple, l'Australie signale que la contribution de la migration au développement du pays ne s'est pas fait au hasard; c'est le résultat des politiques migratoires cohérentes et globales. L'Australie définit les niveaux et les différents types de migration, ce qui est fondé sur la recherche des effets des différentes formes de migration et sur un large processus de consultation avec la communauté et les parties prenantes, comme les fournisseurs industriels et les prestataires de services de l'éducation. La Loi sur l'immigration de l'Afrique du Sud signale que la prospérité économique du pays est étroitement liée à la contribution des étrangers et définit les paramètres de politiques visant à la promotion de la croissance et des investissements en attirant de la main-d'œuvre dans l'Afrique du Sud.

2.2 La cohérence institutionnelle en matière de migration et de développement au sein du gouvernement, y compris le rôle des points focaux du FMMD nationaux

2.2.1 Coordination et collaboration entre les ministères

Les FMMD de Bruxelles et de Manille ont reconnu qu'une approche « pangouvernementale » sur la migration et le développement pourrait jouer un rôle afin d'assurer la promulgation et l'implémentation des politiques et programmes cohérents. Plusieurs parties prenantes au sein de et au dehors du gouvernement se croisent en matière de questions liées à la migration et le développement, y compris les ministères des affaires étrangères, de la coopération pour le développement, de l'immigration et de l'émigration, de l'emploi, du commerce, de la santé, de l'éducation et des services sociaux.

Dans l'enquête informelle 3.1 la majorité des gouvernements ont indiqué qu'il n'existait pas de service ou département chargé de faciliter et coordonner la planification et le travail en matière de migration et de développement. Dans la plupart des cas, le point focal du FMMD s'était installé dans l'agence chargée de faciliter et coordonner le travail au sein du gouvernement. La plupart des gouvernements n'avaient pris aucune initiative pour renforcer les points focaux du FMMD :

	OUI	NON	sans objet ou pas de réponse
POINT FOCAL POUR LA COORDINATION	16	2	2
POINT FOCAL POUR LA COORDINATION SUR LE PLAN NATIONAL	11	7	2
RENFORCER LE POINT FOCAL DU FMMD	6	12	2

L'enquête informelle a révélé de nombreuses initiatives visant à assurer la coordination et collaboration sur le plan national.¹¹ Le locus de responsabilité diffère mais dans chacun de ces cas l'accent est mis sur la consultation avec plusieurs parties prenantes en matière de nouvelles politiques et de programmes. Par exemple, l'Australie a établi un comité interservices lié spécifiquement au Plan-pilote sur les travailleurs saisonniers pour la région du Pacifique. Au Canada, la Citoyenneté et immigration Canada, l'Agence canadienne de développement international et d'autres agences gouvernementales ont entamé et

¹⁰ Voir Annexe II.3 du document pour plus de détails sur les politiques des donateurs.

¹¹ Voir Annexe 1 du document pour plus de renseignements.

coordonner des consultations sur des questions spécifiques au sein de l'ensemble du gouvernement. Au Costa Rica, la Direction générale pour la planification en matière de migration a été chargée par le gouvernement afin d'encourager la coordination entre les ministères de l'intérieur, des affaires étrangères, l'OMI et d'autres parties prenantes. Au Maurice, le bureau du premier ministre (Affaires intérieures) est le point focal national pour la coordination des politiques migratoires et collabore avec des ministères différents. Au Ghana, les ministères et agences (ministères de l'intérieur, des affaires étrangères, de l'emploi) sont encouragés à établir des services/points focaux sur la migration ;¹² la Commission pour la planification du développement national a assumé la responsabilité principale de l'élaboration du plan semestriel pour le développement pour l'an 2010, et la responsabilité d'assurer que des consultations sur le contenu du plan aient lieu avec des parties prenantes importantes. Aux Pays Bas, le Groupe pour la migration internationale au sein du ministère des affaires étrangères est chargé de la coordination des politiques. En Afrique du Sud, la Direction des Directives et politiques d'immigration est chargée d'élaborer des politiques sur la migration et le développement. En Suède, le ministre de la coopération pour le développement est chargé de coordonner l'implémentation de la politique entière au sein du gouvernement.¹³ Au Royaume Uni, le département pour le développement international est le point focal en matière de migration et de développement. En juin 2009, le gouvernement suisse a nommé un ambassadeur spécial pour la migration internationale dans le département fédéral des affaires étrangères (DFAE) pour faciliter l'établissement d'un cadre commun portant sur la cohérence au sein de tous les Bureaux officiels chargés de questions migratoires.

2.2.2 Collaboration avec les migrants résidant à l'étranger

Dès le début du processus du FMMD, plusieurs pays ont établi des ministères ou d'autres bureaux qui se sont chargés des relations avec les diasporas. En février 2008, par exemple, la Géorgie a établi le ministère des affaires des diasporas. En octobre 2008, le gouvernement arménien a établi le ministère des diasporas, un des 18 ministères composant le système de gouvernance du pays. L'enquête informelle 3.1 a indiqué que plusieurs gouvernements ont pris des initiatives visant à renforcer leurs relations avec les diasporas. Par exemple, le programme « Colombia Nos Une » (la Colombie nous unit), faisant partie du Plan de développement national pour les années 2002-2006 a été renforcé par le Plan de développement national pour les années 2006-2010 et la Vision Colombia 2019 (Vision Colombie 2019).

Des pays sortant des conflits ont manifesté un intérêt particulier à établir les moyens pour forger ses relations avec les diasporas. A la suite des élections en Sierra Leone, le nouveau président a eu des consultations avec les diasporas, ce qui a amené à l'établissement du Bureau pour les diasporas faisant partie du Bureau du président. L'effort principal est de faire face aux lacunes de capacités cruciales dans le système de gouvernance en recrutant des professionnels et d'autres experts de diasporas en provenance du Sud pour produire des résultats dans des domaines spécifiques. En 2009, le gouvernement transitoire somalien a établi un ministère des affaires des diasporas et communautaires. Le ministère est en train de tenir des consultations avec des représentants des diasporas; il convient de tenir compte des réunions aux

¹² Selon l'ILO, plusieurs autres pays, y compris le Nigéria, la Jordanie, le Sri Lanka et le Pakistan ont établi des points focaux à ce sujet.

¹³ Tandis que la plupart des réponses sont axées autour des activités ministérielles, le gouvernement suédois a décrit l'effort novateur qu'il fait pour obtenir le soutien du parlement afin de renforcer la cohérence des politiques de migration et de développement. Le 2 juillet 2009, le gouvernement suédois a nommé un comité parlementaire chargé d'examiner la façon dont la mobilité croissante à destination et en provenance de la Suède peut être facilitée, ainsi que la façon dont on pourrait renforcer les potentiels de développement. Le comité avait comme tâches de : 1) délimiter la migration circulaire à destination et en provenance de la Suède et déterminer s'il y a lieu pour plus de recherche; 2) analyser les effets positifs et négatifs de la migration circulaire à destination et en provenance de la Suède; 3) analyser les effets des politiques de migration et de développement, ainsi que des politiques portant sur plusieurs autres domaines, sur les migrants et/ou le retour volontaire; 4) proposer des mesures censées nécessaires pour faciliter la migration circulaire à destination et en provenance de la Suède et maximiser ses potentiels de développement. Il convient de souhaiter que le travail du comité renforce davantage la cohérence politique et institutionnelle en matière de migration et de développement.

États-Unis et au Canada qui ont déjà été organisées. Le ministère envisage de créer des services qui seront chargés de la promotion de la langue et du patrimoine culturel et de soutenir la Somalie par le moyen de ressources financières et humaines. Renverser la fuite de cerveaux constitue la priorité principale pour le nouveau ministère.

2.3 Les données et l'analyse des tendances, des effets et des politiques migratoires

Au cours de la dernière décennie des progrès importants ont été accomplis dans la collecte et la diffusion des données sur la migration internationale et sa pertinence dans le développement. Parmi les progrès les plus remarquables l'on pourrait citer la Base de données sur la migration globale de la division de la population des NU (UN Population Division's Global Migration Database) et la Base de données sur les tendances concernant le stock total migratoire, les données publiées par la Banque mondiale sur les transferts de fonds et les tableaux portant sur la migration des professionnels compétents, la migration sud-sud et la base de données sur l'origine des migrants; la base de données sur la migration de l'Organisation internationale pour l'emploi (ILO), et les données sur la migration internationale de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) avec des données statistiques intégrées portant sur les migrations dans les pays de l'OCDE.

	OUI	NON	sans objet ou pas de réponse
UTILISER LA RECHERCHE ET LES DONNÉES DANS LA FORMULATION DES POLITIQUES	13	4	3
ACCÈS À DES DONNÉES ET DE LA RECHERCHE RELATIFS	12	5	3

L'enquête informelle 3.1 a indiqué que la plupart des gouvernements ont accès à et utilisent des recherches et des données liées aux politiques afin de formuler des politiques cohérentes de migration et de développement. Les répondants ont fait état de plusieurs moyens novateurs pour accéder aux données nécessaires. Le Royaume Uni a nommé un scientifique de premier ordre spécialisé en migration et en développement en tête des recherches et qui travaillerait à temps partiel auprès du Département pour le développement international (DFID). L'Australie mène des recherches longitudinales afin de mesurer l'impact de la migration et finance le projet du Réseau du développement mondial (Global Development Network) intitulé « Development on the Move : Measuring and Optimising the Economic and Social Impacts of Migration » (le Développement mobile : mesurer et optimiser les effets économiques et sociaux de la migration). Dans le cadre du projet « La Colombie nous unit » il y a eu une collaboration entre les universités, les organisations internationales, le service national administratif des statistiques et un comité interservices dont le rôle sera d'élaborer et analyser les enquêtes portant sur les transferts de fonds et des migrants à l'étranger. La Jamaïque a tiré profit de la collaboration entre le service de la population de l'Institut de planification de la Jamaïque et la Division de politique sociale et de planification pour mener des études sur des sujets comme la fuite de cerveaux, les politiques et la législation sur la migration et les transferts de fonds qui seront utilisées dans l'élaboration du Plan national de la population pour l'an 2030.

Or, on n'est toujours pas en matière de répondre à plusieurs questions portant sur la migration internationale en se servant des données et de résultats existants, y compris des questions censées avoir un impact plus important aux politiques, comme les causes de la migration, les taux des migrants en retour, des chiffres et caractéristiques des sans-papiers, etc. En outre, plus de progrès sont requis afin d'assurer l'accès à des données comparables en temps utile.

La Réunion des experts de Vienne a examiné plusieurs initiatives visant à redresser certaines lacunes des données et analyses sur la migration internationale, y compris les profils de l'évolution de la migration, les recommandations de la Commission sur les données de migration pour la recherche sur le développement, les efforts faits pour incorporer des questions liées à la migration dans le cycle des recensements nationaux de 2010, mais aussi dans d'autres enquêtes sur les ménages.

2.3.1 La Réunion du groupe d'experts informel à Vienne

La Réunion des 15-16 juin 2009 à Vienne a rassemblé des experts gouvernementaux et non-gouvernementaux.¹⁴ La Réunion a accordé une attention particulière à la nécessité d'*améliorer la couverture, la comparabilité et l'actualité des données sur la migration*. Les experts ont également réitéré la nécessité que le *cycle des recensements nationaux de 2010* fournisse l'opportunité d'améliorer substantiellement les données liées à la migration, et ont insisté sur la meilleure utilisation ultérieure et le *partage des données administratives* (données spécifiques sur la migration et d'autres données démographiques et économiques, comme les enregistrements des naissances et les données fiscales) et l'intégration des modules de migration dans les *enquêtes existantes sur les forces de travail, les enquêtes démographiques et sanitaires*, et des enquêtes sur les niveaux de vie, ainsi que des enquêtes sur les ménages ayant enregistré quelques progrès à ce sujet.¹⁵ Les experts ont mis l'accent sur la nécessité de *partager des données sur les plans national, bilatéral, régional et mondial*, faisant référence à la réunion du groupe de travail à Suitland sur l'utilisation des enquêtes sur les ménages pour mesurer la migration, ainsi que la taille, la répartition et les caractéristiques des populations des migrants en tant que dispositif important dans l'amélioration des données sur la migration (voir ci-dessous). Le groupe a également discuté la nécessité d'établir des critères mesurables pour déterminer l'efficacité des politiques et des programmes de migration et de développement, tout en faisant référence à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Le groupe a adopté les recommandations de la Commission du Centre pour le développement mondial (CGD) sur les données de migration pour la recherche sur le développement (voir ci-dessous), en tant que cadre approprié pour l'amélioration des données nécessaires à la réalisation de la cohérence politique.

2.3.2 Profils migratoires pour l'identification des lacunes de données et se servant d'outils pour renforcer la cohérence politique

Conçus et promus par la Commission européenne, les profils migratoires fournissent toute une série de données statistiques, y compris les chiffres sur les immigrants, la présence des réfugiés, des demandeurs d'asile et des personnes déplacées à l'intérieur du pays, les chiffres des émigrants et les niveaux des fonds virés. Ils traitent également la qualité de ces données. Les profils migratoires s'appliquent par les pays intéressés en tant qu'exercice de politique nationale. La communauté internationale soutient le processus gouvernemental dans les premières étapes. En matière de cohérence politique et institutionnelle, les profils fournissent des informations sur les ministères qui sont chargés de la politique migratoire (y compris la gestion des frontières), des contacts avec la communauté des expatriés, des politiques migratoires mises en œuvre (y compris celles liées à la mobilité de la main-d'œuvre, la migration légale, les politiques de retour et les questions liées aux diasporas), des cadres juridiques internationaux en place, y compris la signature des traités internationaux principaux sur la migration, des accords bilatéraux et multilatéraux portant sur la migration (contrats de travail, accords de réadmission etc.), des couloirs de migration (y compris la traite des êtres humaines), des politiques contre la migration illégale, de l'existence des réseaux de traite des êtres humaines et des politiques contre la traite des êtres humaines qui mettent l'accent sur la traite des femmes et des enfants; mais, avant tout, les profils fournissent des informations pertinentes aux

¹⁴ Durant la Réunion l'on a réitéré le rôle important des recommandations soumises à la réunion d'experts tenue à Helsinki en 2008 et les résultats issus des discussions du FMMD 2008 de Manille.

¹⁵ On cite l'incorporation des modules de migration dans l'enquête sur les forces de travail menée au Ghana, l'enquête sur les ménages de Mexique, fondé sur un panel rotatif qui permet la collecte des données utiles sur les modèles migratoires (entre la deuxième et la cinquième interview, les données recueillies sur les nouveaux résidents, qu'ils soient nés dans la région ou des immigrants ; s'agissant des immigrants, les données sont également recueillies selon l'État ou le pays d'origine; s'agissant des immigrants disparus, soit décédés ou émigrés, les données sont recueillies selon l'État ou le pays de destination, et pour les deux types de migrants la cause de la migration est également citée).

discussions sur la migration et le développement, se concentrant sur l'analyse du marché de l'emploi, et fournissent des informations sur la pénurie de main-d'œuvre qualifiée par secteur, profession et région, tout en discutant l'impact des éléments comme le commerce, les politiques migratoires des points de vue économique et éducatif et en présentant des politiques pour faire face à la fuite ou au gaspillage de cerveaux et, finalement, fournissent des informations sur des projets et des programmes sur la migration et le développement et des renseignements sur leur financement et application.

Les profils constituent une source d'informations pratiques pour les politiques. Le problème principal de ces données porte sur l'actualité et reflète les difficultés rencontrées en ce qui concerne l'obtention des données actualisées sur la migration et l'émigration. En général, les profils utilisent les données en stock sur les immigrants recueillies par la Division de la population des NU (estimations de 2005). Les données en stock sur les émigrants sont pris dans les recensements nationaux dans les pays de destination principaux, quand de telles données sont disponibles et la base de données en stock bilatérale de 2007 élaborée par Ratha and Shaw (2007) du Groupe des perspectives de développement (Development Prospects Group) de la Banque mondiale. Les profils utilisent également des données administratives sur l'immigration, si de telles données sont disponibles, ainsi que des enquêtes spécialisées. En général, les données sur les transferts de fonds proviennent de deux sources différentes : des données sur les transferts à l'échelle internationale recueillies par la Banque mondiale et des données sur les transferts à l'échelle nationale recueillies par les banques centrales dans les pays y analysés. Le travail accompli jusqu'à présent dans les profils migratoires constitue un élément important pour l'amélioration dans les méthodes de collecte des données sur les sujets principaux abordés dans ces profils. Il conviendrait également de renforcer la durabilité de ces profils en tant qu'outils de politique par des mises à jour régulières.

2.3.2 Recommandations de la Commission sur les données de migration pour la recherche sur le développement

Comme il a été précédemment exposé, la Réunion des experts de Vienne a adopté les recommandations de la Commission du Centre pour le développement mondial (CGD) sur les données de migration pour la recherche sur le développement. La Co en Afrique du Sudmission a suggéré de prendre cinq mesures immédiates pour l'amélioration des données. Parmi ces mesures on cite : intégrer des questions migratoires dans les recensements, mieux utiliser les données administratives, consolider les données prises dans les enquêtes sur les forces de travail concernant les pays de l'OCDE, accorder de l'accès à des microdonnées et ajouter des modules de migration aux enquêtes sur les ménages existantes. La recommandation de la Commission concernant les progrès à long terme visant à l'amélioration des données et de la recherche tient une importance particulière —la nécessité d'établir des capacités institutionnelles dans les pays en voie de développement pour la collecte, par le moyen des recensements, des données administratives et des enquêtes sur les ménages.

2.3.3 Intégrer la migration dans les recensements de 2010

L'incorporation d'une série de questions sur la migration plus complète dans le cycle des recensements de 2010 a fait partie des recommandations du FMMD de Manille et cette impérative a été dès lors reprise dans les résultats de la Commission du Centre pour le développement mondial et du Groupe d'experts de Vienne. En 2007 les Nations Unies ont recommandé que le cycle des recensements de 2010 inclue des questions sur le pays de naissance, le pays de citoyenneté et l'année d'arrivée, ainsi que sur l'ancien lieu de résidence (en général, un et/ou cinq an(s) auparavant).¹⁶ Les NU ont également recommandé que les pays présentant des taux de migration internationale importants incluent des questions sur le pays de naissance des parents pour obtenir des renseignements sur la deuxième génération, à savoir, les personnes descendants des parents immigrants.

Avec le processus du cycle des recensements de 2010 déjà en cours, des initiatives ont été prises pour fournir de la formation et de l'assistance du point de vue technique aux agences des statistiques

¹⁶ <http://www.unescap.org/stat/disability/census-ws/UN-Global-Recommendations-Census.pdf>

concernant l'intégration des questions sur la migration dans les recensements. Par exemple, la Division de statistique, faisant partie de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE-NU), a organisé un atelier formatif régional sur les recensements de la population et du logement pour les pays européens du Sud-Est en proposant des questions de migration à inclure dans les recensements. L'OMI a élaboré un projet en Thaïlande pour que les populations des migrants soient incluses dans les recensements [on souhaiterait plus d'exemples, si possible].

En novembre 2008, sur les 48 recensements et questionnaires soumis à examen, 38 comprenaient des questions détaillées sur le pays de naissance (à savoir, des questions permettant de nommer un autre pays spécifique), 10 comprenaient des questions sur l'ancien lieu de résidence un an auparavant, 28 comprenaient des questions sur l'ancien lieu de résidence cinq ans auparavant, et 7 posaient la question de l'ancien lieu de résidence 1 et 5 ans auparavant. Quatre autres pays demandaient des informations partielles sur le pays de naissance (à savoir, oui ou non ou des régions regroupées).¹⁷

2.3.4 Intégrer la migration dans les enquêtes sur les ménages

Comme il a été précédemment exposé, le Groupe de travail à Suitland s'est réuni pour discuter des moyens visant à améliorer l'utilisation des enquêtes sur les ménages pour mesurer la migration. Durant la réunion en mars 2009, le Groupe de travail a défini son objectif de créer toute une série de produits qui fournissent aux différentes agences (p. ex., agences nationales de statistique, organisations internationales, ONG, universités, etc.) dans les pays développés ou en voie de développement, des instructions pratiques sur la meilleure façon d'utiliser les enquêtes sur les ménages – peut-être allant de pair avec d'autres sources – pour mesurer les taux et les résultats de la migration internationale et les caractéristiques associées aux populations des migrants. Le Groupe de travail se concentrera sur les actions suivantes : faciliter la collaboration internationale et la consolidation des connaissances existantes à travers de forums, à savoir, des conférences, ainsi que la coordination et le suivi des projets de recherche; élaborer un « ordre du jour » pour la recherche qui mettra l'accent sur des questions de méthodologie s'il n'existe pas d'instructions claires, et créer des produits (à savoir, des guides sur les meilleures pratiques, des modules de questionnaire, des livres blancs, des rapports techniques, des rapports de littérature, des lignes directrices/standards, des sites web, etc.) qui seraient accessibles aux plus grandes audiences possibles. Le Groupe de Suitland comprend des représentants du Bureau de recensements des États-Unis, la Commission économique pour l'Europe (CEE-NU), l'Eurostat, la Division de la population des NU, le Bureau pour les statistiques nationales (Royaume Uni), des représentants de pays d'origine tels que le Maroc, le Mexique et le Liban, et des démographes de la communauté scientifique et des groupes de réflexion.

3. SUGGESTIONS ET PROPOSITIONS AUX DÉCIDEURS POLITIQUES

3.1 Autres défis et questions/défis et questions émergents

Ce bref bilan des développements associés à la cohérence politique, la coordination institutionnelle et les données et la recherche suggère qu'il y a plusieurs questions et défis issus des FMMD de Bruxelles et de Manille, qui doivent être abordés.

Un premier défi concerne les moyens à utiliser pour remplir les lacunes de connaissances portant sur le lien entre la migration et le développement, y compris les moyens pour faire face à ces lacunes, qui seront fondés sur des données actualisées et facilement accessibles et les résultats de recherche relatifs, ainsi que les mécanismes nécessaires aux gouvernements pour leur garantir un accès facile et permanent à ces données prioritaires et résultats de recherches.

¹⁷ Des données soumises par la Division de la population des NU à la Commission sur les données de migration pour la recherche sur le développement, p. 13.

S'agissant de la cohérence politique et institutionnelle, le défi principal est axé sur les moyens pour passer de la rhétorique à l'implémentation. Plusieurs gouvernements ont intensifié leurs efforts pour renforcer la cohérence politique et la coopération institutionnelle au sein des gouvernements, mais également entre les différents gouvernements, et les partenaires non-gouvernementaux. Cependant, les gouvernements se trouvent également face à des conflits d'intérêts légitimes entre les domaines prioritaires nationaux et internationaux, ainsi que face à des obstacles institutionnels sur le plan national, ce qui exige l'analyse continue et de la volonté politique pour renforcer le niveau de cohérence nationale et internationale liée à la migration et au développement.

En outre, l'élaboration et l'implémentation des politiques et pratiques cohérentes, efficaces et fondées sur l'évidence présuppose une meilleure compréhension du rôle important des données prioritaires et des résultats de recherche.

Un aspect crucial supplémentaire porte sur l'évaluation efficace de la cohérence institutionnelle et les arrangements intragouvernementaux relatifs, y compris les indicateurs d'efficacité, ainsi que sur les moyens pour engager des experts non-gouvernementaux, des professionnels et des migrants dans l'élaboration des politiques nationales, et sur les moyens pour renforcer la coordination intragouvernementale et le rôle des points focaux du FMMD.

De nouvelles questions émergent, parmi lesquelles la façon de faire face à l'impact des chocs, tels que la crise économique mondiale, le changement climatique et les dangers environnementaux, les catastrophes naturelles, la crise alimentaire et le retour après la fin des conflits et la réintégration des réfugiés et des personnes déplacées.

4. DES QUESTIONS POUR GUIDER LES DISCUSSIONS DE LA SESSION DE TABLE RONDE 3.1 – LES RESULTATS PROBABLES

4.1 Questions

- Comment forger constamment la volonté politique et les capacités techniques au sein du gouvernement afin de pouvoir reconnaître les interconnexions entre la migration et le développement pour renforcer la cohérence politique et institutionnelle?
- Comment faire face aux conflits et à la concurrence des intérêts et des perspectives entre les gouvernements concernés, y compris les politiques de donateurs liées à la migration, au développement, au commerce et à d'autres domaines? Comment renforcer la cohérence institutionnelle et le rôle des points focaux du FMMD nationaux? Comment institutionnaliser un dispositif de consultation efficace entre les gouvernements, les experts non-gouvernementaux et d'autres acteurs et parties prenantes (secteur privé, ONG, les diasporas provenant des pays développés et des pays en voie de développement, etc.)?
- Quelles sont les données et priorités de recherche nécessaires pour s'assurer que les stratégies de migration et de développement remplissent les plus hauts standards en matière de cohérence des politiques et des programmes? La présente abondance des données et des recherches, constitue-t-elle un obstacle à l'élaboration des politiques cohérentes? Les présents mécanismes au niveau gouvernemental ont-ils un accès adéquat à des données prioritaires qui leur sont utiles? Y a-t-il un lien et une coopération adéquats avec les experts non-gouvernementaux de sorte que les gouvernements obtiennent les renseignements nécessaires?
- Les Profils migratoires, conçus par la Commission européenne et décrits dans le document de fond de TR 1.1 et dans la section 2.3.2 du présent, constituent-ils un outil novateur et pratique pour l'élaboration des données globales sur la migration dans les pays d'origine, de transit et de destination, y compris les aspects liés au développement? Quelles spécifications portant sur les

éléments et les données devraient-elles être renforcées dans l'approche et l'implémentation des Profils migratoires?

4.2 Les résultats probables

Les « résultats probables » peuvent servir comme outil de réflexion et de discussion. S'appuyant sur les défis définis dans le chapitre 3 du présent document les questions ci-dessus posées sont soumises afin de faciliter le travail des représentants qui participent dans la Session 3.1 à identifier des résultats pratiques, orientés vers l'action. Ils ne visent pas à exclure de résultats différents ou supplémentaires.

4.2.1 Travail continu pour réaliser la cohérence politique et institutionnelle en matière de migration et de développement

- Continuer à sensibiliser sur le lien entre la migration et le développement, forger la volonté politique pour poursuivre des politiques de migration et de développement cohérentes et efficaces, créer et améliorer les arrangements politiques et institutionnels relatifs.
- Fournir de la formation et de l'assistance du point de vue technique aux gouvernements portant sur les meilleures pratiques dans la cohérence politique et institutionnelle, la collecte et l'analyse des données, également pour créer les mécanismes nationaux nécessaires.
- Évaluer de manière systématique les projets mis en place pour renforcer les effets bénéfiques de la migration et évaluer leur efficacité et impact.
- Poursuivre l'évaluation des arrangements institutionnels et le rôle relatif des points focaux du FMMD afin de déterminer les moyens pour améliorer l'approche pangouvernementale sur la migration et le développement.

4.2.2 Comment créer un lien entre les données et la recherche et la cohérence politique et institutionnelle

- Promouvoir la coopération soutenue entre les gouvernements, les scientifiques et les experts non-gouvernementaux, afin de déterminer quelles données et priorités de recherche sont nécessaires pour s'assurer que les stratégies de migration et de développement remplissent les plus hauts standards en matière de cohérence des politiques et des programmes.
- A ces fins, créer et/ou poursuivre des dispositifs de consultation entre les gouvernements, les experts non-gouvernementaux, pour évaluer la présente abondance des données et des recherches, et définir les spécifications prioritaires en matière des données liées à la migration et le développement. Ce processus peut comprendre le groupe de travail ad hoc sur la cohérence politique, les données et la recherche et le soutien continu aux réunions d'experts informelles, tels que celles tenues à Helsinki et à Vienne, afin de renseigner les discussions au sein du FMMD sur la cohérence politique, les données et la recherche.
- Développer des partenariats bilatéraux et régionaux afin de mener des recherches sur la portée, les caractéristiques et les effets de la migration dans les pays d'origine et de destination, y compris le développement supplémentaire des Profils migratoires décrits ci-dessus.

GFMD Athens 2009

6 DRAGATSANIOU STR., 101 83 ATHENS

T: 213 2142400 | F: 213 2142439

www.gfmdathens2009.org